



COMMUNE DE PAUDEX

Municipalité

Ecoles-Cultes-Social-Sports-Jeunesse-Assainissement

Préavis n° 19 - 2010
au Conseil communal

Collège de Paudex et bâtiment communal

Pose d'une installation de protection contre la foudre

25 octobre 2010

Collège de Paudex et bâtiment communal

Pose d'une installation de protection contre la foudre

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Lors de la mise à l'enquête de notre crèche, qui sera édifée sous le préau couvert de notre collège, l'Etablissement Cantonal d'Assurances contre l'incendie (ECA) a exigé l'installation d'un paratonnerre pour l'ensemble du bâtiment comprenant l'école, la chapelle, la grande salle ainsi que l'administration communale.

En effet, la protection contre la foudre est devenue obligatoire pour ce type de bâtiment et l'ECA exige la pose d'un paratonnerre lors de chaque modification ou transformation.

L'ECA a précisé que si nous devons envisager une réfection du collège dans les 2 à 3 ans cet investissement pouvait être différé. Ces travaux étant prévus à plus long terme, nous souhaitons nous mettre en conformité immédiatement et exécuter ces travaux pendant la construction de la crèche en profitant des fouilles.

2. Descriptif des travaux

Il s'agit de la fourniture et de la pose d'une installation de protection contre la foudre selon les directives de l'ECA et les recommandations d'Electrosuisse.

3. Coût des travaux

Le devis établi par le bureau d'architecture Danilo Mondada, mandaté pour la construction de notre crèche, est le suivant:

Travaux		Montants	Avec raccordement sur fers à béton
Travaux de fouille	Offre	15'000.--	--.--
Protection de chantier	Estimation	3'000.--	3'000.--
Paratonnerre	Offre	62'000.--	62'000.--
Total intermédiaire		80'000.--	65'000.--
Honoraires de l'architecte	Estimation	8'000.--	6'500.--
Total		88'000.--	71'500.--
Divers et imprévus	Estimation	8'000.--	6'500.--
Total arrondi TTC		96'000.--	78'000.--

La société Perusset Paratonnerres Sàrl précise que, si pour les travaux du bâtiment administratif, elle peut se raccorder sur les fers à bétons des piliers de l'immeuble, une économie de fr. 15'000.-- pourrait être réalisée. Dès lors, le coût total serait de fr. 78'000.--.

Il convient de relever qu'un subside de l'ECA, de l'ordre de 10 % du coût total de la fourniture et de la pose, devrait nous être versé. Il est possible que le subside puisse être de 20 % sur une partie du bâtiment. L'ECA se déterminera après les travaux. Nous devrions donc recevoir au minimum fr. 8'800.-- (10 % du total avant "Divers et imprévus"). Avec la variante "Raccordements sur fers à bétons", le subside minimum serait de fr. 7'150.--.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 22 novembre 2010,
- vu le préavis municipal n° 19 – 2010 du 25 octobre 2010,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 96'000.-- pour l'installation d'une protection contre la foudre sur le collège et le bâtiment communal,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. d'amortir cet investissement sur 10 ans au plus et ce, dès la première année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic

La Secrétaire municipale

Gérald Fontannaz

Ariane Bonard

Adopté en séance de Municipalité le 25 octobre 2010

Délégué : M. Serge Reichen, Municipal des écoles et de la jeunesse